

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 29 Mars 2022

Membres présents : DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, EQUOY Alain, BARETTE David, BOUQUET Océane, CHOPARD Manon, GALMICHE Pauline, MERCIER Richard, NARBEY Pascal, THIEBAUD Vincent.

Absents excusés : JEANNEROD Bernard (procuration à Pascal NARBEY).

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération : Amortissement Subvention sur Branchement Plomb Rue de Bonnal

N° 15/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget commune

Le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 – budget communal, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le premier Adjoint à le signer.

N° 16/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget eau

Le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 – budget eau, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le premier Adjoint à le signer.

N° 17/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget assainissement

Le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 – budget assainissement, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le premier Adjoint à le signer.

N° 18/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 – Budget commune

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 – budget communal et se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 19/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 – Budget eau

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 – budget eau et se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 20/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 – Budget assainissement

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 – budget assainissement et se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 21/2022 : Vote du taux des Taxes 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de membres présents pour 2022 de reconduire le taux des taxes de 2021 :

- Taxe foncière (bâti)	31.42 %
- Taxe foncière (non bâti)	28.88 %

N° 22/2022 : Affectation du Résultat au compte 1068 : Budget commune

L'excédent reporté en recette de fonctionnement sera de 72 322.27 € et l'affectation du résultat au compte 1068 sera de 100 000 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 23/2022 : Affectation du Résultat au compte 1068 : Budget assainissement

L'excédent reporté en recette de fonctionnement sera de 29 422.75 € et l'affectation du résultat au compte 1068 sera de 5 575.15 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 24/2022 : N° 19/2022 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget commune

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 – budget communal qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	433 397 €	433 397 €
Fonctionnement	172 131 €	172 131 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 – budget communal et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 25/2022 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget eau

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 – budget eau qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	53 164 €	53 164 €
Fonctionnement	44 649 €	44 649 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 26/2022 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget assainissement

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 – budget assainissement qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	54 000 €	54 000 €
Fonctionnement	53 706 €	53 706 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 27/2022 : Subventions aux associations 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au titre des subventions 2022 à l'unanimité des membres présents les montants suivants :

- ADAPEI : 30€ (devient HANDY UP) - Prévention Routière : 30€
- ADMR : 50€ - Restos du cœur : 30€
- AFM : 50€ - Sapeur pompiers Esprels : 50€
- Anciens combattants : 80€ - Sapeurs-pompiers Montbozon : 80€
- Coopérative scolaire : 180€ - Sapeurs-pompiers Villersexel : 50€
- Croix Rouge : 30€ - Secours populaire : 30€
- France Alzheimer : 30€ - Souvenir français : 50€
- Ligue contre le cancer : 30€ - Traits Champêtre : 40€
- Maison Familiale de Montbozon : 30€
- Nafsep : 30€

Soit un total de **900.00 €**

N° 28/2022 : Amortissement Subvention sur Investissement 2022 Budget assainissement

Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir la subvention de 2022 du budget Assainissement pour un Montant de 4 946 € correspondant aux 11 branchements plombs de la Rue de Bonnal.

Cet amortissement est réparti sur une durée de 20 ans soit 247.30 € par an à compter de 2023. Imputation : Compte 139118.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cet amortissement et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Taxe Aménagement : Reconduction du taux déjà voté : 1.50 %

Acquisition d'un nettoyeur Haute pression

Fin du contrat de l'employé communal au 30 juin 2022. Lancement de l'offre d'emploi au CDG pour son remplacement. Une candidature est déjà exprimée.

Elections Présidentielles : Rappel des conditions de tenue des bureaux de vote

Rappel : Nettoyage bord de route : le dimanche 03 avril à 9h00

Rappel : Fonds de coupes lots 2, 3 et 4 ont été attribués. Reste disponible le lot 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50